RÉGIE DES RENTES
DU QUÉBEC

Plan d'action de développement durable 2015

Pour une meilleure qualité de vie
des générations actuelles et futures

Québec

Dépôt légal
1er trimestre 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN
978-2-550-72149-9 (PDF)

© Régie des rentes du Québec, 2015

Table des matières

Mot du président-directeur général	4
Mise en contexte	5
Contribution de la Régie à la démarche de développement durable	6
Contribution de la Régie au projet de *Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020*	7
Tableau sommaire	12
Annexe — Orientations et objectifs gouvernementaux non retenus	13

Mot du président-directeur général

Depuis 2009, la Régie détermine dans un plan d'action les activités qu'elle entend réaliser pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale de développement durable.

Le *Plan d'action de développement durable 2015* de la Régie renferme des actions répondant à trois objectifs gouvernementaux associés à l'orientation 1 du projet de *Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020* en cours d'élaboration. Suivant cette orientation, la Régie vise à ce que ses actions contribuent à renforcer la gouvernance de son organisation en matière de développement durable.

Pour l'année de transition 2015, les interventions prévues par la Régie sont davantage axées sur la gestion interne, ce qui lui permettra de continuer à améliorer ses façons de faire, notamment en matière de gestion écoresponsable.

Je suis persuadé que le personnel de la Régie saura, par son engagement et ses valeurs, contribuer à l'atteinte de résultats favorables à l'égard du développement durable.

Le président-directeur général,

Norman Johnston

Mise en contexte

Le développement durable est défini comme un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement[1] ».

Concrètement, une société qui privilégie le développement durable met en place des conditions favorisant un milieu de vie sain, un mode de vie socialement responsable, physiquement et intellectuellement satisfaisant, tout en maintenant un niveau de vie adéquat.

Le gouvernement du Québec s'est engagé dans cette voie en sanctionnant en 2006 la *Loi sur le développement durable* qui prévoyait le lancement d'une stratégie gouvernementale, ce qui a donné lieu à la mise en œuvre de plusieurs plans d'action de développement durable élaborés par tous les ministères et organismes gouvernementaux, dont la Régie des rentes du Québec.

Le Plan d'action de développement durable 2013-2014 de la Régie est arrivé à échéance en décembre 2014. Au même moment, le projet de *Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020* a été déposé par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel, en prévision de la tenue d'une consultation publique dans le cadre d'une commission parlementaire.

S'inspirant de ce projet, la Régie a travaillé à l'élaboration d'un nouveau plan d'action pour l'année 2015 afin de poursuivre sans interruption son engagement à l'égard du développement durable. Le présent *Plan d'action de développement durable 2015*, approuvé par le conseil d'administration de la Régie, permet de mettre en œuvre certaines actions au cours de cette période de transition.

Les nouveaux paramètres de la stratégie gouvernementale devraient être officialisés au cours de l'année 2015, ce qui permettra à la Régie de préparer son prochain plan d'action pluriannuel, dont la réalisation débutera en janvier 2016.

1. Article 2 de la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chapitre D-8.1.1).

Contribution de la Régie à la démarche de développement durable

La Régie des rentes du Québec contribue à la sécurité financière des Québécoises et des Québécois. En accomplissant cette mission, elle contribue du même coup à ce que la société québécoise progresse dans une perspective de développement durable.

Dans son *Plan stratégique 2012-2016*, la Régie établit des objectifs à réaliser pour adapter le système de retraite au contexte démographique et économique québécois. Ainsi, les dernières modifications apportées au Régime de rentes du Québec, visant entre autres à favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience, influencent positivement le **taux d'activité** de la population sur le marché du travail.

Le *Plan stratégique 2012-2016* comporte également l'objectif de sensibiliser la population, notamment les citoyens âgés de 35 à 49 ans ayant un revenu supérieur à 25 000 $, à l'importance de bâtir son autonomie financière à la retraite. L'atteinte de cet objectif et la poursuite du travail de sensibilisation pendant plusieurs années pourraient éventuellement contribuer à l'augmentation des **avoirs nets des ménages** québécois.

De plus, la Régie verse plusieurs rentes ou prestations, dont la rente de retraite, la rente de conjoint survivant, la rente d'invalidité, la rente d'orphelin et la prestation de décès. Elle administre également les rentes des retraités de certains régimes privés. Enfin, elle s'acquitte du paiement du Soutien aux enfants et du supplément pour enfant handicapé, au bénéfice des familles québécoises. Par ces différents versements, la Régie prévient et réduit les inégalités sociales et économiques, et favorise une **répartition plus équitable du revenu**.

Enfin, **l'actif** du Régime de rentes du Québec, dont la gestion est confiée à la Caisse de dépôt et placement du Québec selon les directives de la politique de placement de la Régie, garantit le paiement des différentes rentes prévues au Régime. Cet actif sert ainsi de filet de sécurité sociale et contribue à stimuler l'économie à long terme.

Il s'avère que les éléments mentionnés ci-dessus s'apparentent à quatre indicateurs de développement durable issus de la liste élaborée par l'Institut de la statistique du Québec (le taux d'activité, les avoirs nets des ménages, la répartition du revenu et les actifs financiers du gouvernement). Selon cette approche[2], toute société possède collectivement des richesses auxquelles l'ensemble de ses membres, présents et futurs, devrait avoir accès pour répondre à ses besoins.

2. Pour obtenir plus d'information à propos de la méthodologie, des concepts, et des définitions relatifs aux indicateurs de développement durable, se référer au plus récent *Recueil des indicateurs de développement durable*, publié par l'Institut de la statistique du Québec.

Contribution de la Régie au projet de *Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020*

Pour 2015, la Régie a exceptionnellement planifié ses actions de développement durable sur une base annuelle plutôt que pluriannuelle. Ce choix s'explique principalement par le fait que la nouvelle *Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020* n'était pas adoptée officiellement au 1er janvier 2015.

Cela a amené la Régie à lancer son nouveau plan d'action de développement durable (PADD) au cours du premier trimestre de 2015, en participant exclusivement à la concrétisation de la première des huit orientations énoncées dans le projet de stratégie gouvernementale, que voici :

Orientation gouvernementale 1

Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique.

Cette importante orientation comporte six objectifs gouvernementaux projetés dont trois interpellent davantage la Régie et s'inscrivent en continuité avec ce qui a déjà été établi par le passé, soit :

- Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique. (Objectif 1.1)
- Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics. (Objectif 1.2)
- Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial. (Objectif 1.5)

La Régie prévoit entreprendre **neuf actions** découlant de ces trois objectifs gouvernementaux. Pour chacune des actions, elle a déterminé des cibles concrètes et établi un total de **onze indicateurs** afin d'en mesurer l'atteinte. Le tout est détaillé dans les pages qui suivent. Comme d'habitude, la Régie rendra compte des résultats relatifs à la réalisation du PADD 2015 dans son rapport annuel de gestion.

Il est à noter que les orientations et les objectifs issus du projet de stratégie gouvernementale qui n'ont pas été retenus sont présentés en annexe.

Objectif gouvernemental 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

Il y a quatre ans, la Régie s'est dotée d'un cadre de gestion environnementale permettant de prendre en compte les aspects environnementaux liés à ses activités et de réduire les répercussions négatives de celles-ci sur l'environnement. Elle a ainsi accompli des gestes concrets en ce sens, comme la diminution de sa consommation de papier.

Le projet de stratégie gouvernementale introduit maintenant la notion de gestion écoresponsable. En cette matière, la Régie a choisi de concentrer plus particulièrement ses efforts sur les cinq actions suivantes :

Action 1

Réaliser des interventions et prendre des mesures qualifiées d'écoresponsables, en lien avec la gestion des ressources matérielles, la gestion documentaire et la gestion des matières résiduelles.

Indicateur	Cible
Pourcentage de diminution du nombre d'impressions demandées à partir des postes de travail par rapport à 2014	En 2015, diminuer de 1 % le nombre d'impressions en noir et blanc et de 3 % le nombre d'impressions en couleurs.
Indicateur	Cible
Implantation d'un processus de numérisation après le traitement des nouveaux dossiers de la clientèle recevant le supplément pour enfant handicapé	D'ici le 30 juin 2015, avoir implanté le processus.
Indicateur	Cible
Nombre de mesures prises en vue d'augmenter la récupération des matières résiduelles	D'ici le 31 décembre 2015, avoir mis en place une nouvelle mesure.

Action 2

Favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectif et actif par les employés.

Indicateur	Cible
Nombre d'outils élaborés en vue de favoriser l'utilisation des modes de transport collectif et actif ou l'utilisation des salles de visioconférence	D'ici le 31 décembre 2015, avoir élaboré deux outils.

Action 3

Rénover et aménager les locaux de manière écoresponsable.

Indicateur	Cible
Nombre de travaux de rénovation réalisés en s'inspirant des exigences LEED®[3]	D'ici le 31 décembre 2015, avoir réalisé un travail de rénovation.

Action 4

Intégrer des considérations écoresponsables dans la gestion du parc informatique.

Indicateur	Cible
Réalisation du projet de modernisation des équipements électromécaniques en y intégrant des considérations écoresponsables, notamment en matière d'économie d'énergie et de récupération de locaux	En 2015, avoir réalisé le projet.

Action 5

Promouvoir l'organisation de rencontres qui intègrent des considérations écoresponsables.

Indicateur	Cible
Nombre d'outils conçus en vue d'organiser des rencontres écoresponsables	D'ici le 31 décembre 2015, avoir conçu un outil.

3. LEED® (Leadership in Energy and Environmental Design) est un système d'évaluation qui promeut la construction et la rénovation grâce à une approche globale de développement durable.

Objectif gouvernemental 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.

À ce jour, la Régie a réalisé 24 exercices de prise en compte des principes de développement durable pour autant d'actions structurantes[4], par exemple pour les projets portant sur le « Sommaire du dossier citoyen en ligne » ou la « Transformation de l'attribution de la rente de retraite ». La Régie doit maintenant travailler à améliorer son processus organisationnel de prise en compte des principes de développement durable et à les appliquer dans sa gestion.

Action 6

Intégrer progressivement un processus de prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes de la Régie.

Indicateur	Cible
Définition de la démarche visant à intégrer la réalisation d'exercices de prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes	D'ici le 31 décembre 2015, avoir défini la démarche.

Action 7

Dresser un bilan des actions de développement durable et des gestes écoresponsables menés par la Régie depuis 2009, et déterminer le degré de maturité de ses pratiques de gestion en développement durable.

Indicateur	Cible
Réalisation du bilan des actions de développement durable et des gestes écoresponsables, y inclus une autoévaluation s'inspirant du référentiel du Bureau de normalisation du Québec (BNQ 21 000)	D'ici le 31 décembre 2015, avoir réalisé le bilan et l'autoévaluation.

4. Il s'agit d'actions dont les effets sont majeurs et qui ont un potentiel d'influence élevé sur l'administration publique ou sur une partie de la société. Cinq facteurs sont à considérer : la sensibilité du secteur d'intervention, la portée, la diversité des acteurs, les effets prévus et le niveau de décision.
(Source : *Guide pour la prise en compte des principes de développement durable* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques)

Objectif gouvernemental 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial[5].

La culture est porteuse de sens, d'identité, de valeurs et d'enracinement. Un des objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec consiste à « reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité [...] ». Dans le contexte où la Régie fêtera son 50e anniversaire de fondation en 2015, il apparaît nécessaire de rappeler au personnel ainsi qu'aux citoyens comment elle est devenue au fil des ans un rouage essentiel de notre richesse collective.

La Régie considère important de satisfaire à un autre objectif de l'Agenda 21, qui demande de « veiller à ce que le français, en tant que langue officielle du Québec, demeure la langue commune de la vie publique de toutes les Québécoises et de tous les Québécois, quelle que soit leur origine [...] ».

Action 8

Réaliser des activités visant à rappeler comment, au fil de ses 50 ans d'histoire, la Régie a contribué au développement de notre société.

Indicateur	Cible
Nombre d'activités réalisées pour souligner le 50e anniversaire	D'ici le 31 décembre 2015, réaliser deux activités.

Action 9

Faire connaître la nouvelle politique linguistique de la Régie au personnel.

Indicateur	Cible
Information produite et diffusée en ligne	D'ici le 31 décembre 2015, avoir diffusé l'information sur le portail intranet.

5. Cet objectif gouvernemental est lié à l'Agenda 21 de la culture du Québec, un cadre de référence porté par le ministère de la Culture et des Communications.

Tableau sommaire

Orientation gouvernementale 1 : Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique.

Objectif gouvernemental	Action du PADD 2015 de la Régie
Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique. (Objectif 1.1)	1. Réaliser des interventions et prendre des mesures qualifiées d'écoresponsables, en lien avec la gestion des ressources matérielles, la gestion documentaire et la gestion des matières résiduelles.
	2. Favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectif et actif par les employés.
	3. Rénover et aménager les locaux de manière écoresponsable.
	4. Intégrer des considérations écoresponsables dans la gestion du parc informatique.
	5. Promouvoir l'organisation de rencontres qui intègrent des considérations écoresponsables.
Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics. (Objectif 1.2)	6. Intégrer progressivement un processus de prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes de la Régie.
	7. Dresser un bilan des actions de développement durable et des gestes écoresponsables menés par la Régie depuis 2009, et déterminer le degré de maturité de ses pratiques de gestion en développement durable.
Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial. (Objectif 1.5)	8. Réaliser des activités visant à rappeler comment, au fil de ses 50 ans d'histoire, la Régie a contribué au développement de notre société.
	9. Faire connaître la nouvelle politique linguistique de la Régie au personnel.

Annexe — Orientations et objectifs gouvernementaux non retenus

Orientation gouvernementale 1

Deux des objectifs gouvernementaux issus de l'orientation 1 n'ont pas été retenus pour le PADD 2015 parce que la Régie contribue déjà à leur réalisation :

- Objectif gouvernemental 1.3

  Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales.

  - D'une manière régulière, la Régie effectue des sondages ou organise des groupes de discussion pour évaluer les attentes et la satisfaction des citoyens à l'égard du Régime de rentes du Québec et du Soutien aux enfants. Les résultats de ces évaluations sont pris en compte dans l'élaboration du plan stratégique, de la *Déclaration de services aux citoyens* de même qu'en matière d'amélioration de la qualité de ses services.
  - Au moins à tous les six ans, une commission compétente de l'Assemblée nationale tient une consultation publique portant, entre autres, sur l'examen de l'application de la *Loi sur le régime de rentes du Québec*.

- Objectif gouvernemental 1.4

  Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.

  - Au cours des cinq dernières années, la Régie s'est grandement engagée dans l'élaboration de plusieurs outils de sensibilisation et de formation et elle a dépassé les cibles déterminées dans le *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable*. La sensibilisation du personnel au développement durable continuera de faire partie de ses activités courantes.

Un objectif gouvernemental issu de l'orientation 1 n'a pas été retenu parce qu'il concerne moins les compétences de la Régie :

- Objectif gouvernemental 1.6

  Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la francophonie.

Orientations gouvernementales 2 à 8

Le PADD 2015 de la Régie n'inclut pas la mise en œuvre d'actions particulières liées aux autres orientations gouvernementales prévues dans le projet de stratégie gouvernementale.

Le *Plan d'action de développement durable 2015* peut être consulté dans le site Web de la Régie des rentes du Québec :

www.rrq.gouv.qc.ca

Cette publication est disponible en médias adaptés au numéro 1 800 463-5185.

Régie des rentes
Québec